

Conditions Générales de Vente « Cdiscount à volonté »

Article 1 – Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente « Cdiscount à volonté » (ci-après CGV « Cdiscount à volonté ») s'appliquent à tout client particulier qui souscrit au programme « Cdiscount à volonté ».

Les CGV « Cdiscount à volonté » applicables sont celles en vigueur au jour de l'inscription.

Article 2 – Description du service

L'inscription au programme « Cdiscount à volonté » (ci-après « le programme ») vous permet de bénéficier de la livraison gratuite des produits éligibles à l'offre et ce pendant toute la durée de votre inscription.

Sont éligibles au programme « Cdiscount à volonté » les produits vendus par Cdiscount (hors produits vendus sur la Marketplace « C le marché ») d'un poids inférieur ou égal à 20 kg et dont la largeur, la hauteur et la longueur sont inférieures à 1,70 m, et sous réserve que le montant total des produits éligibles au programme soit égal ou supérieur à 25€.

La livraison gratuite s'applique sur tous les modes de livraison listés ci-dessous :

- TNT ;
- So Colissimo chez vous ;
- l'ensemble des points retrait Cdiscount, Mondial Relay, So Colissimo, et Relais Colis.

L'inscription au programme est strictement personnelle, il est interdit de la transférer à un tiers.

Seules les commandes portant une adresse de facturation identique à l'adresse de facturation utilisée lors de la souscription au programme peuvent bénéficier du programme « Cdiscount à volonté ».

Article 3 – Prix du programme

Le prix de l'adhésion au programme est celui qui est indiqué sur le site internet de Cdiscount lors de votre inscription.

Article 4 – Durée

L'inscription au programme « Cdiscount à volonté » est valable un an à compter de la date d'inscription du client.

L'inscription au programme sera renouvelée par tacite reconduction chaque année, dans les conditions prévues à l'articles L136-1 du code de la consommation reproduit ci-après, sauf dans l'hypothèse où vous nous aurez notifié via votre compte client, avant la date anniversaire de votre inscription que vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion au programme « Cdiscount à volonté ».

Dans le cadre d'une tacite reconduction, le montant de votre abonnement sera prélevé directement

sur la carte ayant servi au paiement de l'abonnement initial, dès lors que celle-ci est enregistrée dans votre compte client.

Dans l'hypothèse où la carte ayant servi au paiement de l'abonnement initial aurait été supprimée de votre compte client ou arriverait à expiration à la date anniversaire de votre inscription au programme, votre abonnement ne sera pas reconduit.

Afin de bénéficier de nouveau du programme « Cdiscount à volonté » il vous faudra procéder à une nouvelle inscription.

Article L136-1 du code de la consommation

Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur. Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels.

Article 5 – Résiliation de l'inscription

5.1 – Résiliation par Cdiscount

Cdiscount se réserve le droit de résilier l'inscription au programme pour motifs légitimes et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive dans l'hypothèse où:

- Vous ne vous acquitteriez pas de vos frais d'inscription ;
- Vous utiliseriez ce service dans le but d'acheter des produits et de les revendre ou de faire livrer des produits directement à vos clients ;
- Vous auriez transmis à des tiers l'inscription au programme « Cdiscount à volonté » ;

5.2 – Résiliation par vous-même

Conformément aux dispositions de l'article L121-21 du code de la consommation vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires suivants votre souscription au programme pour vous rétracter.

Suite à votre rétractation, vous serez remboursés de la totalité des frais d'inscription au programme